



● Emplois jeunes.... et après ?

Depuis les années 80, le secteur de l'environnement était présenté, comme un gisement potentiel d'emplois, mais les créations de poste n'ont pas été au rendez-vous. Il aura fallu le programme «nouveaux services/emplois jeunes» pour que de nouvelles activités émergent et qu'un nombre significatif de jeunes accède à des métiers nouveaux dont ils allaient bien souvent définir les contours. C'est ainsi que, sur les sites du Conservatoire du littoral, 250 «emplois-jeunes» venaient épauler les 140 gardes en place. Or, nombre de ces postes, créés en 1998, voient l'aide de l'État se terminer en 2003. Qu'advient-il alors, de ces activités émergentes et des jeunes qui les ont mises en œuvre ? En acceptant l'aide de l'État, l'employeur contractait l'obligation de donner au jeune une formation afin que l'activité nouvelle soit pérennisée ou pour le moins, s'il devait y être mis fin, pour que le jeune soit armé sur le marché de l'emploi. Très schématiquement plusieurs facteurs de pérennisation

ont été recensés :

- les ressources ou économies engendrées par l'activité justifient pleinement son maintien.
 - l'activité apparaît tellement nécessaire que les puissances publiques sont disposées à en assumer le coût.
 - la capacité à faire évoluer les missions et le poste est repensée en fonction des nouvelles activités.
 - la mutualisation des moyens : créé par une commune, le poste est pérennisé au sein d'une structure intercommunale.
- Dans ce contexte, une difficulté supplémentaire apparaît : les embauches du secteur public doivent s'effectuer en conformité avec le statut de la Fonction Publique Territoriale or celui-ci n'a pas de filière des métiers de l'environnement. La création de concours « de 3^{ème} voie », censée ouvrir les portes de la FPT aux emplois jeunes, semblait être la solution. Toutefois, la lenteur de leur mise en place et le fait qu'ils ne couvrent pas tous les domaines ne facilitent pas la tâche des employeurs, soucieux de pérenniser les activités et les emplois. ■

OLIVIER PAZ - RIVAGES DE FRANCE

Mission le Penséc

● 25 ans après sa création, le Conservatoire fait peau neuve

Les propositions de Louis Le Penséc ont été pour l'essentiel reprises dans la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et dont le titre VIII est consacré au Conservatoire du littoral. Louis le Penséc sénateur et ancien ministre, s'était vu confier une mission visant à vérifier l'adéquation du statut de l'établissement public avec ses moyens. Remis en juillet 2001, son rapport faisait état des propositions suivantes :

- Le Conservatoire du littoral doit poursuivre sa mission foncière de protection visant à préserver 200 000 ha. d'ici 2030, en application de l'objectif dit du tiers sauvage ;
- Il doit contribuer à une gestion plus intégrée des zones côtières en intervenant également sur le domaine public maritime ;
- Il doit consolider le partenariat original qu'il a développé avec les régions et les départements ;
- Il doit assurer dans de meilleures conditions ses responsabilités de propriétaire et y associer davantage les départements et les régions ;
- Ses moyens, notamment humains, doivent être remis à niveau, ce qui implique leur doublement en cinq ans.

Le décret d'application est en cours de finalisation.

● Johannesburg

Le Sommet de Johannesburg ne se limite pas à la seule déclaration officielle et au programme d'action. Les Nations Unies reconnaissent



que la mise en œuvre du développement durable ne dépend pas exclusivement des États et des organisations internationales mais aussi des entreprises et de la société civile. Avec plus de 280 initiatives c'est plus de 235 millions de dollars qui ont été engagés par ce biais. Par ailleurs les Nations Unies ont identifié des études de cas et des bonnes pratiques, mais sans engager la responsabilité du secrétariat du Sommet, car il n'existe pas de référentiel ou de méthode d'évaluation.

VOIR AUSSI : WWW.SOMMETJOHANNESBURG.ORG

● Point de mire

Bon anniversaire les Parcs Nationaux

1963. Les parcs de la Vanoise et de Port-Cros voyaient le jour ! Quel chemin parcouru... Aujourd'hui sept parcs nationaux existent tandis que quatre projets sont à l'étude : en Guyane, à la Réunion, en mer d'Iroise et dans les Calanques de Marseille. En cette année internationale des espaces protégés (initiée par l'Union internationale de conservation de la nature), les parcs nationaux veulent faire de cet anniversaire un symbole. Ils s'affirment comme territoires exemplaires pour la politique des espaces naturels. La vocation des parcs est de protéger la nature, les paysages et les sites, de pérenniser la diversité biologique dans leurs territoires, de mettre leur patrimoine à la disposition du public tout en assurant sa transmission aux générations futures. Nés dans le contexte d'un État centralisé, les Parcs ont su s'adapter à la décentralisation. Le challenge, désormais, est celui des attentes nouvelles en matière de développement durable. Il imposera des conditions de collaboration plus étroites encore avec les partenaires locaux.



● entretien avec BRUNO GASTAL

directeur de l'Institut de Formation à l'Environnement



« L'environnement, c'est une façon d'appréhender l'avenir »

L'IFORE est en activité depuis janvier 2002. 118 stages ont été organisés, 1200 stagiaires ont été accueillis en formation continue, qu'est-ce que cela vous inspire ?

Je dirais que L'IFORE répond à un besoin. Il faut noter cependant, que ces formations s'adressent à l'ensemble des agents du « service public de l'environnement ». Cela concerne tous les personnels du ministère mais aussi les établissements publics ou les structures sous tutelle du ministère, les personnels des services déconcentrés des autres ministères qui agissent pour le compte du ministère de l'environnement... Notre mission vise à faire émerger et partager une culture commune à tous ces personnels quel que soit leur profil, quel que soit leur corps d'origine.

Une culture commune. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire avoir des cadres d'analyse communs et des valeurs partagées s'agissant des problèmes environnementaux. Mais une culture commune ça n'est pas un dogme unique.

L'environnement ne se limite pas aux seuls domaines de compétences et aux métiers du ministère de l'écologie et du développement durable ; c'est une pensée, une façon d'appréhender l'avenir, qui doit irriguer toutes les politiques

publiques. Bien sûr, il faut professionnaliser les métiers qui existent mais, dans le même temps il faut alerter, informer, sur les dimensions transversales liées au développement durable. C'est un choix politique qui relativise d'ailleurs le poids de l'IFORE dans la création d'une culture environnementaliste. L'enseignement secondaire, les formations universitaires, les grandes écoles de l'État, devraient aussi avoir un rôle actif pour diffuser cette culture.

L'IFORE assure la formation initiale des deux nouveaux corps de technicien et d'agent de l'environnement. En quoi leur création est-elle un progrès ?

La création de ces corps marque effectivement une évolution. Ces nouveaux personnels se situent comme des agents de l'environnement. Ils y ont certes une mission de police, chargés de la répression des infractions, mais leur fonction s'élargit. Elle évolue vers les fonctions d'animateurs et de protecteurs des espaces naturels. La création de ces deux corps est un pas extrêmement important pour l'efficacité de l'action publique ; c'est aussi une décision symbolique.

LES MISSIONS DE L'IFORE

- La formation des agents du service public de l'environnement : préparation aux concours, formation initiale, formation continue.
 - Le développement de l'action internationale en lien avec d'autres organismes de formation œuvrant dans le secteur de l'environnement.
- >>> En 2003 l'IFORE ouvrira un cycle supérieur de formation destiné aux cadres A



Pourquoi les agents de l'environnement des collectivités locales sont-ils exclus de ces formations ?

Je suis moi-même issu de la FPT et je comprends l'acuité de cette question. Nous n'avons pas encore développé d'actions conjointes avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, mais nous avons des contacts et, d'ailleurs, le CNFPT siège dans le conseil d'orientation de l'IFORE. Il serait intéressant du reste, que les gestionnaires d'espaces naturels des collectivités locales puissent bénéficier d'une formation initiale adaptée à leur métier. Les choses sont en débat.

Professionnaliser les acteurs de l'environnement et constituer une culture commune, combien de temps faut-il pour réaliser cette ambition ?

On peut mener une action déterminante en ce qui concerne la professionnalisation de ces agents du « service public de l'environnement » ; leurs métiers touchent à la gestion ou l'animation d'un territoire. Cependant, parler d'environnement, c'est aborder le concept de développement durable : un concept qui interpelle des préoccupations politiques, des questions de développement économique, d'action sociale...

Le réchauffement climatique, les émissions de gaz polluants... Ces questions ne peuvent se traiter au niveau d'un territoire ni même au niveau du territoire de la République. Il ne faudrait pas omettre cette dimension internationale. Elle rend notre mission difficile et complexe. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MP

CONTACT : IFORE
6 RUE G. CAMOU - 75007 PARIS
01 42 19 25 92

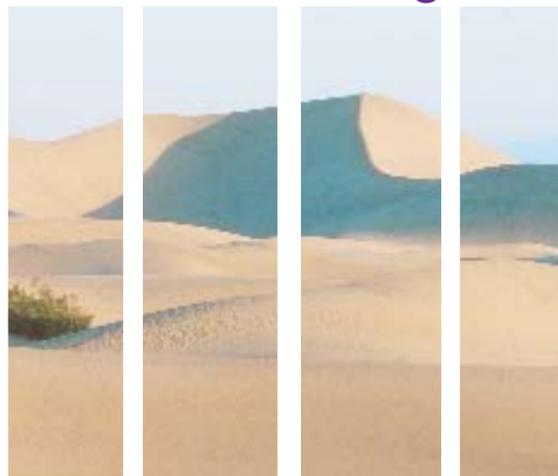


Didier Quentin

député et vice-président du Conseil général de la Charente-Maritime a été élu président du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en septembre dernier.

Ce 7^{ème} président prend la tête d'un établissement vieux de 27 ans, propriétaire de plus de 65 000 ha soit plus de 10 % du linéaire côtier. Succédant à Christine Lazerges, députée de l'Hérault, Didier Quentin accède à cette présidence au moment où la loi du 27 février 2002 renforce les compétences de l'établissement public. Parmi les défis qu'il devra relever : le développement des liens entre le conservatoire et les collectivités territoriales.

● Johannesburg un autre regard



Le programme d'action de Johannesburg en matière de biodiversité insiste surtout sur la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité. L'économie mondiale est fondée pour 40% sur les produits et procédés biologiques, sur 1,2 milliard de personnes vivant dans la pauvreté extrême, 900 millions vivent dans les zones rurales. Pendant le dernier siècle on a observé : la disparition de près de 75% de la diversité génétique des plantes cultivées et 50% des zones humides et des espèces qui y vivent. 24% des espèces mammifères et 12% des oiseaux sont en péril.

Les écosystèmes (forêts, zones humides, écosystèmes côtiers...) contribuent de multiples façons aux activités productives, et donc aux pauvres urbains ou ruraux : fourniture d'eau, recyclage des nutriments, entretien de la fertilité des sols et prévention de l'érosion. Ces services sont des biens publics qui apportent des valeurs indirectes que le marché ne peut fournir, mais qui sont vitaux pour l'existence de tous. Si le contexte Nord Sud met en avant la réconciliation entre la lutte contre la pauvreté et l'environnement, ce discours peut être appliqué dans les pays du Nord au développement économique local.

Le diagnostic des Nations Unies cite les problèmes : « faiblesses institutionnelles et sociales comme la faible gouvernance, l'absence de coordination intersectorielle et de partenariat effectif, des processus de décision fragmentés, mauvaises politiques foncières, perte d'identité culturelle et de valeurs spirituelles, manque d'information, usage limité des connaissances scientifiques et vernaculaires ». Un travail mené sur les bonnes pratiques dans les espaces naturels français sous l'égide de l'ATEN a identifié des pratiques qui répondaient à ces problèmes en identifiant cinq types de critères : cohérence de l'opération avec les enjeux de développement durable, gouvernance, transférabilité, viabilité à long terme, prise en compte de facteurs critiques. Les 17 cas recensés ont été présentés à Johannesburg dans la contribution des pays francophones aux bonnes pratiques de développement durable. ■ CHRISTIAN BRODHAG

VOIR AUSSI : WWW.ESPACES-NATURELS.FR/ATEN/NOUVEAUTÉS



>>> Marais du Vigueirat

Provoquer l'afflux touristique pour protéger l'espace

Reconnus d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, les marais du Vigueirat, en Camargue, abritent aussi le « sentier des cabanes ». Lieu d'apprentissage et de loisirs pour les familles, elles le fréquentent de plus en plus nombreuses. Comment concilier fréquentation touristique et préservation de l'espace. Réponse...

Enchâssé sur pilotis, le sentier serpente au milieu du marais. Il traverse un bois, une roselière, enjambe les canaux et effleure les étangs. De loin en loin, il s'anime : ici on a déposé un piano dont l'étrange musique restitue le cri des animaux, là une libellule géante force le regard, tandis qu'ailleurs un labyrinthe serpente au milieu des roseaux. Ouvert au public depuis juin 2000, le « sentier des cabanes » court sur 400 mètres au cœur des marais de Vigueirat. Depuis lors, les visiteurs viennent de plus en plus nombreux. Certes, on peut y voir la preuve que cette activité de nature correspond à une attente des familles mais il faut aussi analyser la réussite autrement, et constater que cette fréquentation croissante n'a nullement dégradé le site. Pour les gestionnaires de l'espace, cette absence de dégradation n'est pas le fait du hasard mais la conséquence logique de leurs choix, effectués lors de la

conception du projet. À comprendre Nathalie Hecker, gestionnaire, le secret réside dans le fait de canaliser les personnes. La difficulté étant de faire en sorte que les gens se sentent libres mais qu'ils ne puissent pas faire « n'importe quoi ». Le type d'infrastructures et les activités proposées doivent donc être longuement réfléchies pour répondre aux exigences du public mais aussi à sa canalisation. Or, effectivement, sauf à patauger dans l'eau, il est difficile de déambuler hors du sentier des cabanes. « Vous pouvez accueillir 50.000 personnes sur un espace naturel, mais il faut l'aménager avant », expliquent ses gestionnaires.

Jean Laurent Lucchesi, directeur de l'association des amis des marais du Vigueirat, insiste sur la complexité qui préside à la conception d'un site récréatif. « Les gestionnaires de l'espace doivent savoir s'entourer d'autres compétences. Ils sont garants de la philosophie du projet, c'est eux qui animent, gèrent, catalysent,

Maîtrisons la fréquentation dans les espaces naturels

Le tourisme constitue une ressource économique que personne ne saurait négliger. À condition... car il y a des conditions, de maîtriser la fréquentation.

En 1995, l'organisation mondiale du tourisme augurait un triplement des 560 millions de touristes internationaux (ensemble de la planète) pour les 20 ans à venir. Or... les espaces naturels figurent en bonne place parmi les destinations.

Sachant que la simple fréquentation, sans autre forme de prélèvement d'espèce, peut être source de dérangement voire de destruction des sites naturels, les gestionnaires s'interrogent. Un équilibre entre conservation, mise en valeur du patrimoine et gestion des flux de visiteurs doit être recherché comme c'est le cas, depuis des décennies, pour le patrimoine culturel des musées.

Maîtriser l'impact de la fréquentation touristique suppose donc d'être capable d'en faire l'analyse. Les professionnels proposent de prendre en compte plusieurs critères :

1. l'impact de la fréquentation sur les sols, les espèces, les habitats naturels et les paysages ;
2. la capacité des visiteurs eux-mêmes et celle des habitants à supporter les conséquences de la fréquentation en terme de dégradation de la qualité de vie des habitants et de qualité de la visite ;
3. la résistance à la foule des aménagements et leur impact sur l'intégrité et la notoriété des sites.

« Si l'on veut que les avantages du tourisme l'emportent sur les inconvénients, il faudra gérer la pression qu'il exerce sur les ressources et les lieux visités* ».

JEAN MARIE PETIT

* Gestion des visiteurs sur les sites naturels, K. Chamberlain in actes du colloque d'Arles ICOMOS France - mars 1999.